

[Réagir à l'article](#)**Pierre Cahuc professeur à l'Ecole polytechnique**

Jeunes cherchent emploi désespérément

En France, 30 % seulement des 15-24 ans travaillent, ils sont 45% en Allemagne et 67 % aux Pays-Bas. Trois explications à ce piètre taux d'insertion des jeunes. Et un début de solution.

Le chômage des jeunes en France est plus grave qu'on ne le croit. Il handicape bien sûr les 15-24 ans, dont 23 % sont à la recherche d'un emploi. Mais il révèle aussi un mauvais fonctionnement du marché du travail. Notre pays affiche en effet deux tares : un faible taux d'emploi pour les jeunes et pour les seniors. Les 15-24 ans ne sont que 30 % à travailler sur l'ensemble de la classe d'âge, contre 67 % aux Pays-Bas et 45 % en Allemagne, où les populations étudiantes sont aussi importantes, voire plus. De même, les 55-64 ans ne sont que 39,8 % à avoir un emploi en France, pour 56,4 % aux Pays-Bas et 57 % en Allemagne. Des chiffres qui montrent bien que l'emploi des plus âgés ne pénalise pas les plus jeunes. Les pays vertueux affichent de forts taux d'emploi à la fois pour les jeunes et pour les seniors.

Comme les pays du sud de l'Europe (*voir graphique*), la France connaît des problèmes structurels d'insertion des jeunes. Pour trois raisons. Premièrement, le système éducatif fonctionne mal, 20 % d'une classe d'âge se trouvent en échec scolaire. Une réforme de fond s'impose. Mais elle n'aura pas d'effet immédiat sur l'emploi. Deuxièmement, la forte dualité entre les CDD et les CDI est un obstacle à l'insertion des jeunes dans l'emploi car, au moment où le contrat court s'achève, l'employeur préfère se séparer de son jeune employé plutôt que de s'engager dans un emploi durable. La Suède, qui a évolué vers ce type de système, vient d'en faire l'expérience : son taux de chômage des jeunes a explosé, à plus de 29 %. Le passage entre les deux contrats devrait être plus progressif, sans rupture. Troisièmement, le coût du travail au niveau du salaire minimum défavorise l'emploi de nos jeunes les moins qualifiés. Dans l'écrasante majorité des pays où il existe un salaire minimum légal, celui qui s'applique aux jeunes est moins élevé que celui des adultes. Cela ne signifie pas qu'il faut nécessairement réduire le smic pour les jeunes : il est possible de simplement diminuer les charges sur leurs salaires. Pour l'instant, les mesures du gouvernement sont insuffisantes. En 2009, des primes ont été débloquées : 2 000 euros pour l'embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation et 3 000 euros pour celle d'un stagiaire en alternance. Le ministre du Travail veut faire passer de 600 000 à 800 000 le nombre de jeunes en alternance. L'Allemagne, dont le taux de chômage des jeunes est inférieur à 10 %, tire en effet sa force de son système de formation et d'alternance. Mais en France, où le système de formation professionnelle est mal en point, on peut douter de l'efficacité de ce levier. Il sera en tout cas moins efficace, à court terme, qu'une baisse des charges sur les emplois des jeunes et une évolution du contrat de travail.

Pierre Cahuc

T- Taille texte T+

 Imprimer Envoyer Partager Translate J'aime